

**AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-029**

**séance du 12 octobre 2017**

**Concernant la demande de dérogation avec capture et transport d'espèce protégée de Cistude d'Europe, *Emys orbicularis* déposée par le CEN Savoie**

Lors de sa séance du 12/10/2017, le CSRPN Auvergne–Rhône–Alpes a examiné la demande de dérogation au titre de la réglementation sur les espèces protégées, déposée par le Conservatoire d'Espaces Naturel de Savoie (CEN 73) pour la capture et le déplacement de Cistude d'Europe, *Emys Orbicularis*.

Le CSRPN a émis **un avis favorable** par rapport à cette demande de capture et de déplacement dans le cadre d'une réintroduction de Cistude d'Europe, *Emys Orbicularis*, mais souhaite que le dossier soit complété sur les points suivants :

- ajout d'une cartographie des sites de réintroduction ;
- explication de l'absence de recolonisation naturelle sur ces zones.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

